

Paris, le 18 mars 2020

Communiqué de l'Agence du Service Civique relatif, dans le contexte de lutte contre la propagation du Covid-19, aux missions de volontariat européen :

- **à l'étranger**
- **sur le territoire français par des volontaires de nationalité étrangère accueillis dans le cadre du volontariat européen Erasmus + ou du Corps européen de solidarité (CES)**

Informations transversales

Il est rappelé que les organismes d'accueil de volontaires doivent se conformer strictement aux consignes édictées par le **ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)**. Il est demandé aux organismes d'accueil de veiller à ce que les volontaires se signalent aux autorités consulaires françaises et à ce qu'ils se tiennent informés des décisions prises pour les ressortissants français.

Les équipes du **Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères** actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs et des ressortissants français expatriés sur le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

Il est conseillé de s'inscrire sur Ariane pour recevoir alertes et consignes de sécurité durant tout déplacement international
(<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>)

Les consignes nationales françaises face à l'épidémie sont communiquées et mises à jour sur le lien : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

L'Agence du Service Civique rappelle tout d'abord que l'ensemble des projets européens en cours ne sont pas automatiquement interrompus. Ainsi, le versement des financements prévus pour les organismes de coordination de projets impliquant des volontaires est maintenu.

Par **#10ANSAUSERVICEDETOUS** ailleurs, au regard des mesures relatives à la pandémie de Covid-19 prises au sein des pays accueillant des volontaires européens, il est demandé de **reporter**

l'ensemble des missions se traduisant par l'envoi de volontaires à l'étranger ou par l'accueil de volontaires en France, et ce jusqu'à nouvel ordre.

- **Concernant les volontaires en instance de départ vers l'étranger**

Tout départ en Europe et à l'international reste suspendu jusqu'à nouvel ordre.

- **Concernant les volontaires étrangers en instance de départ pour la France dans le cadre de missions de volontariat européen CES ou SVE**

Le même principe de suspension des départs s'applique.

- **Concernant les volontaires actuellement en mission à l'étranger**

A titre liminaire, il est rappelé qu'il **appartient aux organismes, en lien avec les organismes d'accueil, de prendre toutes les dispositions afin de garantir la sécurité sanitaire et la santé psychologique des jeunes dont ils sont responsables**, et d'assurer leur retour si ces conditions ne sont pas réunies.

Dans le présent contexte et au regard des préconisations du MEAE, l'Agence du Service Civique invite les organismes à :

- **prolonger**, quand c'est juridiquement et financièrement possible, les missions devant s'achever très prochainement afin que la date de fin de mission se rapproche au maximum de celle où les conditions d'un rapatriement sont réunies ;
- **proposer** aux volontaires désirant rentrer en France et dont la mission s'achève dans les 3 prochains mois de mettre un terme anticipé à leur volontariat européen, dès lors que les conditions de leur rapatriement sont réunies.

Les équipes de l'Agence doivent être sollicitées en amont pour faciliter ces démarches.

- **Concernant les volontaires actuellement accueillis en France**

L'Agence du Service Civique rappelle que, comme pour l'ensemble des volontaires en France, **les contrats en cours sont maintenus jusqu'à leur terme**. Ainsi, le versement des indemnités dues aux volontaires est maintenu, et ce même quand l'exercice effectif de la mission concernée est empêché. Il en va de même des

#10ANSAUSERVICEDETOUS financements prévus aux organismes d'accueil pour couvrir les frais de subsistance des volontaires. Les organismes doivent donc **autoriser l'absence exceptionnelle des volontaires si elle résulte de l'application des mesures nationales de protection** (autant que possible, les outils numériques qui permettraient de

poursuivre à distance tout ou partie de certaines missions peuvent être utilisés, en lien bien sûr avec le tuteur ou la tutrice de la mission qui reste la personne de référence de chaque volontaire).

Eu égard à la fragilité et/ou à l'isolement de certains volontaires, l'Agence invite les organismes d'accueil à faire preuve de la plus grande bienveillance et disponibilité, notamment en les assurant de la continuité de leur statut, en s'assurant de leur bonne information sur le contexte sanitaire, notamment en les orientant vers les sites officiels d'information et en maintenant avec eux la continuité des échanges.

Dans ce contexte, l'Agence du Service Civique invite les organismes à :

- **prolonger, quand c'est juridiquement et financièrement possible, les missions devant s'achever très prochainement afin que la date de fin de mission se rapproche au maximum de celle où les conditions d'un rapatriement sont réunies** (sous réserve d'une durée de visa individuel permettant cette prolongation) ;
- **proposer aux volontaires désirant rejoindre leur pays dont la mission s'achève dans les 3 prochains mois de mettre un terme anticipé à leur mission de volontariat européen en France, dès lors que les conditions de leur rapatriement sont réunies.**

Les équipes de l'Agence doivent être sollicitées en amont pour faciliter ces démarches.

Dans l'hypothèse où les volontaires verraient leur visa arriver à expiration pendant la période de confinement, il revient aux organismes d'accueil de le signaler aux préfetures du lieu de résidence et d'informer les autorités consulaires françaises dans le pays d'origine des intéressés et d'assurer le maintien de leurs prises en charge (logement, soin et nourriture).

Face à la crise exceptionnelle à laquelle notre pays doit faire face, nous savons pouvoir compter sur l'esprit de responsabilité de l'ensemble de la communauté du Service Civique et des programmes européens Erasmus+ et Corps européen de solidarité. Nous sommes unis par notre attachement aux valeurs du civisme. Aujourd'hui, être engagé et civique, c'est montrer l'exemple, respecter les gestes barrière et limiter son activité au strict nécessaire.

Les **#10ANSAUSERVICEDETOUS** consignes relatives aux missions de Service Civique réalisées à l'étranger ou en France dans le cadre de la « réciprocity » font l'objet d'une communication distincte.

L'Agence du Service Civique